



I - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES & CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support TARGET FRANCE OCTOBRE 2019 sont les suivantes :

INSTRUMENT FINANCIER NON GARANTI EN CAPITAL NI EN COURS DE VIE NI A L'ECHEANCE

Période de commercialisation : du 16/07/2019 au 31/10/2019

- Sous-Jacent de référence : L'Indice SBF TOP 80 EW DECREMENT 50 POINTS

Description du Sous-Jacent de référence :

L'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 Points est un indice de marché actions créé par EURONEXT dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par EURONEXT.

Il est équilibré et est composé des 80 principales sociétés de l'indice SBF® 120, lui-même composé des 40 valeurs du CAC® 40, des 20 valeurs du CAC® Next 20 et des 60 valeurs du CAC® Mid 60.

Les actions de l'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 Points sont équilibrées à chaque date de revue trimestrielle et sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

L'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 Points est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site : <http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=1rPSBF8D>

Code Isin : FR0013433091

Émetteur : SG Issuer

Garant : Société Générale

Sous-jacent de référence : L'Indice SBF TOP 80 EW DECREMENT 50 POINTS

Valeur nominale : 1 000 €

Durée (hors remboursement anticipé) : 10 ans

Date d'émission : 16/07/2019

Date de constatation initiale : 31/10/2019

Date d'échéance : 07/11/2029

➤ AVERTISSEMENT PRÉALABLE A L'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR :

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout investissement sur ce support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Dans l'hypothèse de la survenance du scénario le plus défavorable tel que présenté dans la Documentation remise au Souscripteur préalablement à l'investissement, celui-ci est informé et a conscience du risque de perte totale de son investissement.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux RISQUES suivants :

RISQUE DE CREDIT : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

RISQUE DE MARCHÉ : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement prévue le 07/11/2029 risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier



➤ **FRAIS AU TITRE DE L'UNITE DE COMPTE :**

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

➤ **MODALITES D'INVESTISSEMENT / DE DESINVESTISSEMENT :**

L'investissement sur **TARGET FRANCE OCTOBRE 2019** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **TARGET FRANCE OCTOBRE 2019** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Le Souscripteur a bien été informé que cet instrument financier est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de **10 ans**.

Pour investir sur le support en unités de compte **TARGET FRANCE OCTOBRE 2019**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure au **07/11/2029**.

TARGET FRANCE OCTOBRE 2019 n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachat partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement de **TARGET FRANCE OCTOBRE 2019** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

II - QUESTIONNAIRE

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier TARGET FRANCE OCTOBRE 2019.

Votre investissement sur TARGET FRANCE OCTOBRE 2019 ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Question 1 :

En nombre d'année, la durée d'investissement maximum de **TARGET FRANCE OCTOBRE 2019** est-elle d'au moins 10 ans ?

Oui Non

Question 2 :

La valeur de **TARGET FRANCE OCTOBRE 2019** est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ?

Oui Non

Question 3 :

TARGET FRANCE OCTOBRE 2019 présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ?

Oui Non

Question 4 :

Est-ce que **TARGET FRANCE OCTOBRE 2019** a comme sous-jacent l'Indice SBF TOP 80 EW Decrement 50 Points ?

Oui Non

Question 5 :

TARGET FRANCE OCTOBRE 2019 peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ?

Oui Non

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



Question 6 :

Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ?

Oui Non

Question 7 :

Cochez parmi les affirmations suivantes celle(s) qui est(sont) exacte(s) :

- 1- L'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 Points est composé des 80 principales sociétés de l'indice SBF® 120, lui-même composé des 40 valeurs du CAC® 40, des 20 valeurs du CAC® Next 20 et des 60 valeurs du CAC® Mid 60.
- 2- L'indice est équipondéré
- 3- Si le montant brut des dividendes réinvestis est inférieur au montant du prélèvement forfaitaire constant de 50 points alors la performance de l'indice est pénalisée
- 4- Si le montant brut des dividendes réinvestis est supérieur au montant du dividende forfaitaire constant de 50 points alors la performance de l'indice n'est pas pénalisée.
- 5- La composition de l'indice est revue chaque trimestre

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « TARGET FRANCE OCTOBRE 2019 » et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs

et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »

et/ou • du Prospectus complet ou simplifié

et/ou • de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

Fait à _____, le _____

(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

« Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP. »